

Règlement du Concours/MasterClass de peinture
« L'Égalité dans tous ses états »
Dans le cadre du mois de l'égalité à l'UTC
Février/Mars 2025

Article 1 – Objet du concours

Le concours de peinture est organisé à l'issue d'une masterclass dirigée par l'artiste peintre, Céline Cénac. Il est ouvert aux participants amateurs ayant suivi la masterclass et issus de la communauté étudiante et des personnels de l'UTC. Ce concours porte sur le thème : « L'Égalité dans tous ses états ».

Article 2 – Conditions de participation

- Le concours est exclusivement réservé à la communauté étudiante et les personnels UTC, amateurs ayant participé à la master class.
- Chaque participant doit présenter une seule œuvre réalisée pendant ou après la masterclass.
- Les œuvres doivent être originales et respecter le thème du concours et les différents critères et consignes.
- Les matériaux et outils seront fournis dans le cadre de la masterclass par l'artiste.

Article 3 – Modalités de participation

- Les participants doivent remettre leur œuvre le 24 mars 2025 avant 17h00 dans le bureau de la direction de la communication (K240-PG1).
- Chaque œuvre doit être accompagnée d'un titre et d'une courte description (max. 100 mots).

Article 4 – Critères de sélection et jury

Les œuvres seront évaluées selon les critères suivants :

- 1.Créativité : interprétation originale et imaginative du thème.
- 2.Harmonie et Technique : maîtrise des techniques de peinture.
- 3.Impact émotionnel : capacité de l'œuvre à toucher le public et le jury.

Le jury est composé de l'artiste, de 3 représentants de l'UTC et de 3 représentants de la Fondation.

Article 5 – Prix décernés et récompenses

Trois prix seront remis :

- Prix de l'œuvre la plus créative
- Prix de l'œuvre la plus harmonieuse et technique
- Prix Coup de Cœur du Jury

Les lauréats des trois prix recevront chacun un chèque cadeau d'une valeur de 150 euros valable chez Cultura.

Article 6 – Annonce des résultats

La remise des prix aura lieu lors de l'événement de clôture le jeudi 27 mars à 17h30 dans le showroom du Centre d'Innovation de l'UTC. Les décisions du jury sont définitives et sans appel.

Article 7 – Droits et responsabilités

- Les participants acceptent que leur œuvre puisse être exposée ou photographiée dans le cadre de la communication de l'événement et resteront exposées tout le temps nécessaire au sein de l'établissement avant d'être restituées à leur propriétaire.
- Les œuvres restent la propriété de leurs auteurs.

Article 8 – Acceptation du règlement

La participation au concours implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.

Contact : Pour toute question, veuillez contacter odile.wachter@utc.fr

UTC - Concours Peinture/MasterClass/ mois de l'égalité 2025